

AUTORISATION - CARTE DE SORTIE - ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

Du CE2 au CM2, vous avez la possibilité d'autoriser votre enfant à rentrer seul.

Tout enfant ayant une autorisation et une carte de sortie ne sera plus sous la responsabilité de l'école une fois sorti de l'établissement.

Trois étapes pour obtenir une carte de sortie :

1. Remplir ce document et le remettre à l'accueil ou à l'enseignant de votre enfant.

Autorisation de sortie

Je (nous) soussigné(e)(s)
autorise(ons) mon(notre) enfant..... en classe de
à rentrer seul aux dates et heures indiquées ci-dessous :

	11h30	16h30	17h50
Lundi			
Mardi			
Jeudi			
Vendredi			

Paris, le

Signatures :

2. Remplir la **carte cartonnée** jointe comme suit :


- Indiquer vos noms et coordonnées
- Colorier les cases des jours et heures où votre enfant est autorisé à rentrer seul
- Coller une photo d'identité en haut à droite de la carte
- Retourner la carte signée à l'enseignante de votre enfant ou à l'accueil.

3. La **carte de sortie** sera **tamponnée, plastifiée** et ainsi **validée**, puis remise à votre enfant. Il devra en prendre soin et la présenter à chaque sortie.

ATTENTION : utiliser un Bic et pas un stylo Frixion dont l'encre disparaît quand elle est chauffée !


CONSEIL IMPORTANT

Dans le cas où votre enfant resterait seul à vous attendre sur le trottoir, après la fermeture des portes, conseillez-lui de rentrer dans le hall du secrétariat au 47 pour vous y attendre en toute sécurité.



CARTE DE SORTIE

Ecole Saint-Michel de Picpus - 47, Bd de Picpus - Paris 12 - 01 43 43 87 65



Nom : _____

Prénom : _____

Classe : _____

2023-2024

Lundi	11h30	16h30	17h50
Mardi	11h30	16h30	17h50
Jeudi	11h30	16h30	17h50
Vendredi	11h30	16h30	17h50

M & Mme
Tél : /
autorisent leur enfant à quitter seul l'établissement les jours suivants.
Signature des parents : _____

*Colorier les heures de sorties autorisées